

meilleure façon d'atteindre cet objectif est d'accorder aux Canadiens un jour de congé de plus.

[Français]

Comme vous le savez, monsieur le Président, à l'heure actuelle, il y a déjà bon nombre de fêtes qui sont assez spéciales; je pense, bien sûr, à la fête du 1<sup>er</sup> juillet et à celle du 24 juin, laquelle pourrait peut-être être désignée, elle aussi, car elle serait importante pour bon nombre d'entre nous, particulièrement dans la circonscription électorale que je représente.

Mais ce qui est important aujourd'hui, c'est que la Chambre puisse s'exprimer. La Chambre se doit de ne pas laisser tomber ce projet de loi aux oubliettes, car, à mon avis, le fait de laisser ce projet de loi être extrait de l'agenda, c'est-à-dire si les députés parlent jusqu'à la toute fin, soit jusqu'à 18 heures—avec ce qu'on appelle communément un *talk-out*—en vertu de cette procédure, il est trop facile pour le gouvernement d'en face d'éviter un vote sur un sujet qui est important pour bon nombre d'entre nous.

[Traduction]

Je vais maintenant demander à la Chambre de se prononcer sur-le-champ. Si aucun député conservateur ne prend la parole, cela signifiera que le gouvernement a le courage de se prononcer sur cette question dans un sens ou dans l'autre. Dans le cas contraire, les Canadiens pourront juger du courage du gouvernement actuel. Nous serons fixés dans quelques secondes.

**M. Bruce Halliday (Oxford):** Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole pour examiner ce projet de loi, en dépit de ce que mon collègue et ami le député de Glengarry—Prescott—Russell a pu dire pour me défier.

Je voulais formuler un certain nombre de commentaires concernant l'excellent exposé du député de Prince George—Bulkley Valley, mais j'entends m'arrêter à un seul de ses commentaires avant de passer aux propos du député de Glengarry—Prescott—Russell.

Étant donné qu'un grand nombre de mes collègues ont par le passé présenté des projets de loi similaires, je dois dire que le projet de loi du député a l'heur de me plaire. Le député de Red Deer a mentionné l'aspect qui me fait hésiter. En effet, si j'hésite, c'est en raison de cette

### L'ajournement

question de productivité. Si je parvenais vraiment à me convaincre qu'à l'époque actuelle où, selon les statistiques les plus récentes, notre coût de revient par unité de main-d'oeuvre augmente, qu'il est un peu plus élevé que celui des États-Unis d'Amérique et qu'ainsi nous sommes en train de perdre notre avantage concurrentiel, le moment serait mal choisi pour proposer une nouvelle journée de congé.

Si le député acceptait d'étudier la notion du rendement décroissant dans cette perspective, je serais fort intéressé, car le Canada compterait suffisamment de personnes entreprenantes qui auraient décidé ces dernières années d'accorder à leurs employés de plus en plus de jours de congé afin de les rendre de plus en plus productifs. Autrement, mieux vaudrait connaître les chiffres à cet égard.

Enfin, monsieur le Président—je dispose encore vraisemblablement d'une demi-minute—mon collègue le député de Glengarry—Prescott—Russell a parlé de l'importance de ce projet de loi et de la notion de patrimoine. Je tiens à rappeler au député que lorsque j'ai été élu député pour la première fois il y a une quinzaine d'années, c'est un député libéral qui a choisi de ruiner en partie notre patrimoine en proposant un projet de loi tendant à éliminer la Fête du Dominion. Je ne l'ai jamais oublié. J'étais à la Chambre. C'était un vendredi après-midi. J'étais très déçu, car à mes yeux, cela représentait une bonne partie de notre patrimoine. . .

• (1800)

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.